

**Compte rendu de l'Assemblée Générale constitutive
de
l'Association pour la Préservation et la Défense du littoral villervillais**

Samedi 21 Février 2009 à 17 heures Salle des Mariages de la Mairie de VILLERVILLE

Après avoir remercié vivement tous les présents (plus d'une soixantaine), Monsieur Le Maire a retracé l'historique des événements qui conduisent cette assemblée à constituer une association pour la préservation et la défense du littoral villervillais. Notre littoral subit en effet à la fois les assauts quotidiens de la mer mais aussi les conséquences des inondations comme celles survenues le 1^{er} juin 2003.

Michel Marescot évoque en 1^{er} lieu les études diligentées auprès du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées du Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) de Rouen.

Études géotechniques et hydrogéologiques pour un dimensionnement d'une solution de confortement.

Références des différentes études préalables à celle du CETE :

Glissement des Graves en janvier 1982 : Messieurs PAREYN – VOIMENT et DASSIBAT

Écrits de Mme HELLUIN et M FLAGEOLLET en 1984

Études de la cinématique pour la prévention par M.MAQUAIRE en 1989

Thèse de M.MAQUAIRE en 1990

Rapports d'expertise de M.PRUNET et de M.GRESS, sapiteur dans le cadre de leur nomination par le TA de Caen en 2001

Rapport de M.FLAGEOLLET en juin 2002

Thèmes abordés par M. Michel MARESCOT :

La géomorphologie du site

L'hydrogéologie

Les mouvements de terrain : cirque des Graves le 12 janvier 1982 et Cirque de Cricqueboeuf le 13 février 1988

Le recul de la falaise au droit du bourg : notion de « falaise de débris »

Les raisons évoquées par les experts : départs de matériaux suite à l'érosion – déclenchement d'un nouvel éboulement en partie haute – la chute de silex arrachés en partie basse du fait des agents climatiques – instabilité du pied de falaise atténué toutefois par la digue en enrochements.

Typologie des travaux envisagés à ce stade du dossier :

Blocs de béton assez esthétiques donnant une allure de mur en pierres sèches

Gabions thermosoudés remplis de galets ou de pierres

Talus à 70 ° végétalisé dans lequel peuvent être implantés des arbustes résistants aux embruns

Coût évalué des travaux :

Travaux de défense contre la mer – Soutènement par sols renforcés par des géosynthétiques à parement minéral – Aménagement du talus en amont du massif renforcé – Étude de projet d'excavation – Maîtrise d'œuvre - >>>> Total général : **4 517 382,30 € TTC**

Monsieur Le Maire affirme la volonté des membres du Conseil Municipal d'adopter impérativement à cette démarche de travaux de grande ampleur un volet déterminant pour le respect du visuel de ce projet de confortement. Il convient d'obtenir en effet une pleine intégration de ces travaux par rapport à l'esthétique particulière de notre village. L'appel d'offres devra donc comporter un lot spécifique tendant à préserver la qualité environnementale du site.

Intitulé et statuts de l'association :

Vote unanime de l'assemblée par main levée

Il est précisé que le nombre d'administrateurs hors membres de droit est arrêté entre **7 et 14**

Cotisations annuelles :

Personnes souhaitant soutenir l'association sans être sociétaire : **SOUTIEN : 10 €**

Adhérents : 20 €

Membres bienfaiteurs : à partir de 50 €

M.Marescot réaffirme la nécessité absolue que chacune et chacun soient les « missi dominici » de ce projet afin de collationner le maximum de fonds. Il rappelle également que chaque membre du Conseil Municipal se doit d'être un véritable ambassadeur de façon à faire mieux appréhender ce projet au plus grand nombre.

Il est validé par l'Assemblée la possibilité pour l'association d'organiser des manifestations et animations afin de présenter le ou les projets prévus dans les statuts et organiser si possible cette année une vente aux enchères.

L'assemblée est levée à 18 heures 30